



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 4 -

SÉANCE N° 524 DU 20 NOVEMBRE 2023

AVENANT DE PROLONGATION DU BAIL À CONSTRUCTION PASSÉ AVEC MAYENNE HABITAT SUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE LA DORMERIE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul (jusqu'à 19 h 06 et à partir de 19 h 43), Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 18h 44), Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18h 14), Nadège Davoust, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 19), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul et Samia Soultani, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Georges Poirier (de 19 h 06 à 19 h 43), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Solange Bruneau a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Laurent Paviot (jusqu'à 18 h 44), Caroline Garnier a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Oghi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon (jusqu'à 18 h 19), Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Didier Pillon, Lucile Perin a donné pouvoir à Chantal Grandière et Henri Renié a donné pouvoir à Samia Soultani.

Était absent

Guillaume Agostino, conseiller municipal.

Céline Loiseau et James Charbonnier sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 novembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 20 NOVEMBRE 2023

AVENANT DE PROLONGATION DU BAIL À CONSTRUCTION PASSÉ AVEC
MAYENNE HABITAT SUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE LA DORMERIE

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L3112-1 et L3211-14,

Vu le bail à construction passé avec Mayenne Habitat le 24 mai 1994, concernant la réalisation de 150 logements étudiants, sur le site universitaire de la Dormerie, rue Christian d'Elva à Laval,

Considérant le projet de Mayenne Habitat de réaliser des travaux importants d'amélioration thermique sur le site,

Vu la demande de Mayenne Habitat tendant à prolonger la durée du bail à construction afin de permettre un amortissement financier sur une plus longue période,

Considérant l'intérêt de procéder à ces travaux thermiques qui amélioreront les conditions d'hébergement des étudiants lavallois,

Que la ville de Laval souhaite soutenir les efforts du bailleur social visant à améliorer les performances énergétiques de son bâtiment dans l'objectif de maintenir une qualité d'accueil des étudiants lavallois,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'avenant au bail à construction passé le 24 mai 1994 avec Mayenne Habitat sur le site universitaire de la Dormerie, rue Christian d'Elva à Laval, cadastré section AM numéro 299, prolongeant la durée jusqu'au 30 septembre 2045, est approuvé.

Article 2

L'acte sera reçu par l'étude notariale Duval - Cordé - Brière - Mouchel à Laval.
Les frais notariés seront à la charge du preneur.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cet avenant, ainsi que tout autre document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Camille Pétron et Chantal Grandière en tant que membres du conseil d'administration de Mayenne Habitat, ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault